



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 18 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N° 24-10

FINANCES – EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF

DATE DE CONVOCATION
Le 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Absente
M. Vijay-Damien POIRIER Adjoint au Maire de CESSON	Présent*	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-lès-Meaux - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent*	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- présidente	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Absente
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Absente

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Absent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Excusé
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé pouvoir A. THIBAUT	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire de CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Absente	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-président de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire d'EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente*	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Présent*	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé Pouvoir J. VACHER	M. Serge DURAND Adjoint au Maire du MEE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent**

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	7
Présents prenant part au vote	7
Présents en visioconférence	8
Présents en visioconférence prenant part au vote	7
Pouvoirs	3
Votants	17

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction
M. David SERGENT	Responsable du service finances

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des collectivités territoriales,
- la délibération 23-13 du 11 mai 2023 portant adoption du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- la délibération 23-36 du 28 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,
- la délibération n° 24-04 du 26 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,
- la présentation retraçant les informations essentielles du budget primitif 2024 transmise au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT :

- que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par Mme la Présidente, est soumis au vote par chapitre,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE :**Article 1**

D'adopter le budget primitif 2024 du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne (joint en annexe) qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
Charges à caractère générale (011)	2 815 170,00	Atténuation de charges (013)	131 000,00
Charges de personnel (012)	5 877 330,00	Produits des services (70)	6 657 881,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 252 125,14	Dotations et participations (74)	81 500,00
Charges financières (66)	89 600,00	Autres produits de gestion courante (75)	5 000,00
Charges spécifiques (67)	10 000,00	Produits spécifiques (77)	100,00
Dotations aux amort. et provis. (68)	256 310,00	Reprises amort. et provis. (78)	3 912,00
Virement à la section invest. (023)	-	Excédent N-1 (002)	3 421 142,14
TOTAL DEPENSES	10 300 535,14	TOTAL RECETTES	10 300 535,14

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
Solde d'exécution N-1 (001)	271 717,69	Virement à la section fonct. (021)	-
Emprunt et dettes assimilées (16)	309 900,00	Produit des cessions immo (024)	2 600 000,00
Immobilisations incorporelles (20)	215 000,00	Dotations (10)	289 717,69
Immobilisations corporelles (21)	2 349 410,00	Amorts des immos (28)	256 310,00
TOTAL DEPENSES	3 146 027,69	TOTAL RECETTES	3 146 027,69

TOTAL GENERAL	13 446 562,83	TOTAL GENERAL	13 446 562,83
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Article 2

D'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 18 mars 2024

La Présidente du Centre départemental de gestion,


 Anne HIBAZILLI
 Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date d'affichage :

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20240318-24-10-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024